

Commentaires sur le géostandard RAEPA 0.8

Numéro commentaire	Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée
1	Anne BALAS (Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers) Commentatrice été 2015			Général Commentaire transmis par courriel	Vous mettez les branchements avec les canalisations. Ces deux entités sont différentes du fait que l'un est secondaire et l'autre principal...
2				Général Commentaire transmis par courriel	Les poteaux incendie sont dans la même couche que les réservoir d'eau. Les fonctions sont complètement différentes...
3				Général Commentaire transmis par courriel	Il n'est mentionné nulle part que la canalisation peut être chemisée ou calorifugée.
4				Général Commentaire transmis par courriel	Qu'en est-il des câbles de télécommande pour les refoulements par exemple ?
5				Général Commentaire transmis par courriel	La distinction entre appareillage et ouvrage peut être facilement confuse.
6				Général Commentaire transmis par courriel	Le sens d'écoulement pour l'assainissement est fait en fonction du sens de numérisation. Cela me semble chargé de se rajouter un attribut (p31)
7	JL.GASSMANN - L.GNEMMI (RGD 73-74) Commentateurs été 2015 et février 2016	B	B.3.2	Commentaire transmis par courriel	Nous réitérons notre commentaire sur la partie B.3.2 <Canalisation AE>, en particulier le champ « altFil ». Notre remarque est la suivante : Dans la pratique une canalisation aura très rarement une seule valeur d'altitude ou charge. Une canalisation AEP ne dispose pas d'une progression linéaire du Z ente 2 nœuds. Elle présente des points d'inflexion qui suivent très souvent le TN. Nous ne voyons donc pas comment renseigner cette information.
8		C	C.1.3	Commentaire transmis par courriel	Nous réitérons notre commentaire au sujet des attributs relatifs à la localisation (ADRESSE, NOMRUE, TOPONYME..) Comme cela été fait pour le standard PCRS: ce type d'information est obtenu à partir d'autres sources et ne doit pas faire partie du standard. Libre à chacun de l'implémenter dans son organisation de manière complémentaire. L'accessibilité de ce type de données est maintenant aisée (cf. Base Adresse Nationale). Il est indispensable d'éviter les redondances pour éviter les possibles incohérences entre les bases.
9				Commentaire transmis par courriel	Il nous paraîtrait important de pouvoir faire un lien à partir d'une occurrence (appareillage ou ouvrage) vers des pièces documentaires liées (PDF, JPG, ou DAO) exemple: plan détaillé ou photo d'une chambre présentant les différents appareillages. Nous rencontrons souvent ce type de demande. Proposition d'ajouter un attribut NOMFIC ou URLFIC comme sur le standard « Document d'urbanisme »
10	Vincent DESHOUX (GEOPAL) Commentateur été 2015 et février 2016	A	A.2.2	Question	Vous indiquez que "C'est pourquoi dans ce qui suit "réseau d'assainissement des eaux usées" désigne indifféremment : " EU, EU + EP ou EP. Pourquoi ne pas simplement garder l'appellation "réseau d'assainissement collectif" plus générique. Remarque: gestion des eaux usées = SPIC et des eaux pluviales = SPA
11		A	A.2.4	Question	Est-ce que les guides ONEMA / ASTEE de gestion patrimoniale AEP / AC ont été pris en compte pour la rédaction du standard ? • "Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable - Élaboration du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau (Décret 2012-97 du 27 janvier 2012)", publié en mai 2013 • "Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement – Bonnes pratiques - Aspects techniques et financiers", publié en décembre 2015 et disponible depuis début janvier 2016 Tous deux donnent des orientations techniques pour la mise en place de SIG métiers dédiés à la gestion patrimoniale des réseaux AEP et AC à destination des collectivités et il serait fondamental de s'assurer que le standard répond à leurs recommandations, pour une cohérence méthodologique. A priori le guide AEP aurait été pris en compte (voir liste matériel pour RAEPA_CANALAEU_L...). Mais est-ce le cas du guide AC ?
12		A	A.2.4	Question	En réalisant un appel à commentaire en plein été 2015, vous avez reçu 137 commentaires certes, mais n'émanant que de 18 organisations. Une réunion restreinte a eu lieu le 16 février. Or, ce nouvel appel à commentaires est restreint à ces 18 mêmes organisations et dans un temps extrêmement court (du 12 mai au 27 mai). Par ailleurs, avec la loi NOTRE, beaucoup de structures ont été mobilisées sur des thèmes de réorganisation des compétences en eau et assainissement. Ce standard s'adresse aux communes et à leurs groupements, mais comme ces structures n'ont pas été suffisamment associées à la démarche, il est à craindre que le document ne réponde ni aux besoins ni aux contraintes des collectivités, et plus particulièrement aux plus petites d'entre elles, surtout si elles exercent les compétences AEP ou assainissement en régie, comme c'est souvent le cas en Mayenne. Pourquoi ne pas élargir le champ de la consultation et le délai ?
13		B	B.1.2	Question	La description de la gestion des identifiants est ambiguë. D'une part on se réfère au fait que chaque objet a un attribut pour l'identifier de façon unique dans le réseau et d'autre part que chaque jeu de données a un identifiant de ressource unique. Est-ce que cette partie ne pourrait pas être simplement expliquée dans la partie C2, puisque cela concerne les métadonnées des jeux de données ? Initialement, j'ai cru qu'il s'agissait de recommandation pour les identifiants des objets.

Commentaires sur le géostandard RAEPA 0.8

Numéro commentaire	Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée
14	Vincent DESHOUX (GEOPAL) Commentateur été 2015 et février 2016	B	B.5	Question	<p>La formulation de l'argumentaire reste ambiguë, car il est indiqué ""n'entrent dans aucune des catégories autorisant l'autorité publique à en limiter l'accès"", alors que l'argument ""en raison de données liées au secret en matière commerciale et industrielle"" pourrait être invoqué sauf si émission dans l'environnement (article 13.2 de la directive Inspire).</p> <p>Par ailleurs, dans la liste des réutilisations des informations publiques il est indiqué ""La base de données est élaborée ou détenue par une administration dans une mission de service public à caractère industriel ou commercial."" Pour ce dernier point, il est fait référence à la note de pied de page 7, qui fait référence à la Loi n°78-753 du 17 juillet 1978, or c'est aussi indiqué dans l'article L. 127-8 du Code de l'environnement.</p> <p>Enfin, ce géostandard s'adresse aux communes et à leurs groupements, qui n'ont pas forcément d'obligations vis-à-vis de la directive Inspire (article 127-1 du code de l'environnement : ""Toutefois, le présent chapitre n'est applicable aux séries de données géographiques détenues par une commune ou au nom de celle-ci que si des dispositions législatives en imposent la collecte ou la diffusion.).</p> <p>En conclusion, tout l'argumentaire du point B.5 tend à démontrer l'obligation de diffusion, pour conclure que dans ""certains cas"" ce ne serait pas ""considérées comme des informations publiques"". Quels sont ces cas ?</p> <p>Il faudrait être beaucoup plus clair et explicite si on veut être pragmatique. Face à ses décideurs, un technicien SIG doit disposer d'éléments factuels pour expliquer le choix de diffusion ou non des données. De même, face à un fermier, une collectivité doit disposer d'un argumentaire simple, clair et précis. Ne pourrait-on pas indiquer les différents cas de figures possibles ?</p>
15		C	C.1.3	Question - Table RAEPA_CANAL_AEP_L Champ ZFILEAU	<p>Pourquoi le mettre en champ obligatoire ? Dans le guide ONEMA, c'est un champ "de niveau 2" (p. 31). Attention : pour les petites collectivités, la recommandation de l'ONEMA / ASTEE est très pertinente = enrichir progressivement. Les champs indispensables et obligatoires pour le descriptif sont indiqués p. 30</p> <p>Dans le Guide ONEMA / ASTEE il est indiqué que cette info est obligatoire si disponible (Art D 2224-5-1 du CGCT). Proposition : la mettre comme importante mais non obligatoire. Rappelons que des collectivités de taille modeste n'ont pas encore toutes ces données !</p>
16		C	C.1.3	Question - Table RAEPA_CANAL_AEP_L Champ MATERIAU	<p>Dans le Guide ONEMA / ASTEE il est indiqué que cette info est obligatoire si disponible (Art D 2224-5-1 du CGCT). Même proposition !</p>
17		C	C.1.3	Question - Table RAEPA_CANAL_AEP_L Champ AGE	<p>Plus que de proposer autant d'occurrence pour les périodes de pose, le guide ONEMA / ASTEE indique également l'importance de garder en mémoire l'origine de la donnée sur l'année de pose. Le standard GEOPAL proposait seulement une qualification de l'information sur l'année : bonne / mauvaise. Le guide va plus loin avec : ""Certain / archives travaux / repris sur plans papier / d'après plan de récolement / document d'urbanisme / info agent / mémoire collective/habitants / par déduction / fiabilité incertaine""</p> <p>Peut-être que sans aller autant dans le détail cela vaudrait la peine de préciser la source (3 ou 4 occurrences), car au fil du temps cela permettra de préciser le degré de connaissances.</p>
18		C	C.1.3	Question - Table RAEPA_CANAL_AEP_L Champ IDCANPPALE	<p>Que signifie exactement ce champ ? Quelle est son utilité ?</p> <p>Même question pour RAEPA_APPARAEP_P, RAEPA_OUVRAEP_P, RAEPA_CANALAEU_L, RAEPA_APPARAEP_P et RAEPA_OUVRAEP_P</p>
19		C	C.1.3	Question - Table RAEPA_CANAL_AEP_L Champs CODEVOIE et NOMRUE	<p>Comment est envisagée la mise à jour de ces attributs ?</p>
20		C	C.1.3	Question - Table RAEPA_CANAL_AEP_L Champ LONGCANA	<p>Initialement la longueur était proposée en mètres (souvent calcul automatique). Pourquoi avoir changé en centimètres ?</p>
21		C	C.1.3	Question - Table RAEPA_CANAL_AEP_L Champs Métadonnées RAEPA	<p>Pour le guide ONEMA / ASTEE, l'information de la classe de précision est obligatoire. Cependant pour les autres champs l'information risque d'être très difficile à renseigner s'il s'agit par exemple d'une reprise de plan papier ou d'une info d'agent, etc.</p> <p>Pourquoi ne pas simplifier cette partie ou du moins ne pas mettre les champs DATEGEOLOC et SOURCEGEOLOC comme étant obligatoires ? D'autant que dans le point B.4.1 il est indiqué ""Les critères de qualité [...] ne servent qu'à recommander la fourniture de ces informations de qualité"", etc.</p> <p>Même remarques pour les autres tables RAEPA_APPARAEP_P, RAEPA_OUVRAEP_P, RAEPA_CANALAEU_L, RAEPA_APPARAEP_P et RAEPA_OUVRAEP_P</p>
22		C	C.1.3	Question - Table RAEPA_CANAL_AEP_L Champ COMMUNE	<p>Pourquoi le code INSEE n'est pas repris dans RAEPA_CANAL_AEP_L, alors que le lien existe dans le MCD ?</p> <p>Idem pour RAEPA_CANAL_AEU_L ?</p>

Commentaires sur le géostandard RAEPA 0.8

Numéro commentaire	Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée	
23	Vincent DESHOUX (GEOPAL) Commentateur été 2015 et février 2016	C	C.1.3.	Question - Table RAEPA_APPARAEP_P Champs X, Y et Z	Pour le Z, voir point 5 : proposition de le passer en facultatif Pour les coordonnées X et Y, selon la source d'information, il s'agira sans doute d'un calcul automatique et de précision très limitée (surtout si la numérisation s'est basée sur le référentiel PCI vecteur) !	
24		C	C.1.3.	Question - Table RAEPA_OUVRAEP_P et RAEPA_OUVRAEU_P	Pour les ouvrages, est-ce qu'il ne faudrait pas mettre un champ pour le nom de l'ouvrage en facultatif ? C'est une information qui peut être très utile sur le terrain.	
25		C	C.1.3.	Question	Pour l'assainissement, est-ce qu'il ne faudrait pas prévoir une table surfacique pour les bassins de rétention, déversoir d'orage, station d'épuration, etc. avec des informations sur la surface, profondeur, côte arrivée et côte sortie ?	
26		C	C.1.3.	Question	Pour l'eau pluviale, ne faudrait-il pas faire un lien avec les bassins versants ?	
27		C	C.1.3.	Question - Table RAEPA_OUVRAEP_P, RAEPA_OUVRAEU_P, RAEPA_APPARAEP_P et RAEPA_APPARAEU_P	Pour les ouvrages et certains appareils, est-ce qu'il ne serait pas important d'avoir un champ sur le type ? Ex: pour les réservoirs, les captages, les chambres de comptage, défense incendie, régulateur de pression, etc. Par exemple, pour ce dernier, il serait intéressant de faire figurer les stabilisateurs de pression et/ou de débit et préciser leur fonctionnement (amont, aval ou les 2). Pour l'assainissement, il pourrait être important de détailler les types d'équipements sur tronçon (ex: vidange, etc.). De même, il pourrait être intéressant de faire mention des déversoirs d'orage, équipements liés au diagnostic permanent, dératissage. Par ailleurs, est-ce que les postes de relevage et postes de refoulement sont inclus dans « station de pompage » ? A noter que le type est souvent une information obligatoire dans les standards de GEOPAL.	
28		C	C.1.3.	Question - Table RAEPA_OUVRAEP_P, RAEPA_OUVRAEU_P, RAEPA_APPARAEP_P et RAEPA_APPARAEU_P	Du fait de regrouper tous les ouvrages sous une seule table, est-ce qu'on ne perd pas la possibilité d'informations techniques spécifiques à chaque ouvrage ? Ex: pour les réservoirs, le volume ou le nombre de cuves ou les cotes ; pour la station de pompage, la hauteur manométrique totale ? Ces informations étaient obligatoires dans les standards de GEOPAL	
29		C	C.1.3.	Question - Table RAEPA_REPARAEP_P	Est-ce que « station de pompage » inclut station de surpression / reprise ?	
30		C	C.1.3.	Question - Table RAEPA_REPARAEP_P	Il faudrait que l'on puisse savoir si la défaillance est en lien direct avec le tuyau ou un organe du réseau (press étoupe de vanne HS, vidange fuyarde, ventouse bloquée, etc.). Sinon il est intéressant aussi de mentionner si la défaillance est due à une intervention extérieure (travaux par exemple) ou non.	
31		Vincent PICALET (Oslandia) / Anthony Yung (BeMapGuest) Commentateur été 2015			Général	Modèle arc-nœud: Ces modèles complexifient l'implémentation de certains outils métier. Les études statistiques de renouvellement de réseau (Gestion patrimoniale), ITV, les profils en long en assainissement, les modélisations... Notamment à cause des branchements qui coupent la canalisation en entités géométriques très petites. Une solution est de différencier les tables arc et canalisation par exemple.
32					Général	Je mettrais des entités chapeau comme les étages de pression et les secteurs en eau potable, et les bassins de collecte en assainissement. Ce sont des unités de travail très pertinentes pour les exploitants.
33				Général	Si ce standard a vocation à être un format d'échange, il est encore fréquent d'avoir pour un délégataire plusieurs contrats distincts. Peut être qu'il faudrait rajouter cette notion pour collectivités?	
34				Général	"Pour les canalisations AEP et en ASS, je me perds un peu dans les champs TYPE et CATEGORIE. Je préconiserais plutôt un découpage attributaire comme suit: • Catégorie: type d'objet (canalisation, raccord...) • Fonction: Feeder, distribution (AEP),...collecte,surverse (ASS) .. • Écoulement: refoulement, gravitaire... • Domaine: public / privé. • Statut: en service, abandonné... • Type effluent: eau traitée, indus... Il est d'ailleurs peut être mieux de différencier en deux entités: canalisation et branchement. Je trouve en résumé que l'on pourrait améliorer la description des entités 'arc'.	
35				Général	La table matériau issue des travaux de l'ASTEE/ONEMA est très robuste et je la préfère à celle de votre modèle. Je ferais une gestion des types de joints et des autres notions via d'autres champs.	

Commentaires sur le géostandard RAEPA 0.8

Numéro commentaire	Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée
36	Vincent PICALET (Oslandia) / Anthony Yung (BeMapGuest) Commentateur été 2015			Général	Accessoires: Pour l'AEP et l'ASS, l'inventaire est à compléter: sonde, mesure, mesure de niveau, débitmètre, injection réactif, protection cathodique, interconnexion, disconnecteur... etc. Il faudrait reprendre l'inventaire des guides ONEMA. Je ferais aussi une description plus poussée des accessoires, je ne sais pas si c'est l'objectif de ce document de travail. Mais pour de la gestion patrimoniale, c'est un gros plus. Notamment de savoir où sont les vannes fermées ou bien où sont les vannes de sectorisation... Il faudrait connaître la distinction entre une bouche et un poteau incendie et connaître son diamètre... Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi les poteaux incendie sont dans les ouvrages alors que ce sont des accessoires hydrauliques.
37				Général	Pour l'ASS, la description d'un regard est explosée dans deux familles: l'affleurant (le tampon) et le regard en lui même. C'est une idée intéressante mais du coup la description topographique (altimétrie et radier) est plus difficile à reconstituer .
38				Général	En règle générale, on retrouve peu les guides ASTEE/ONEMA.
39				Général	La table DEFAILLANCE: je ne vois comment faire la lien entre entre les tables nœud et arc (pour définir les différentes défaillance: sur canalisation, sur PI, sur brt...). il manque casse entreprise dans le type de défaillance. Quid des interventions en assainissement: curage, désobstruction et ITV?
40	Vincent TISSIER (41) (AGGLOPOLYS - Service Eau et Assainissement) Commentateur été 2015			Général Commentaire transmis par courriel	Le service assainissement d'Agglopolys relève ses ouvrages d'assainissement depuis 2004. Selon mon expérience, il ne faut pas mélanger les attributs des ouvrages ligne (Canalisation) avec les attributs des ouvrages ponctuel. En effet, la multiplication des attributs sur plusieurs ouvrages peut engendrer des oublis de mise à jour lors de modifications.
41		B	B.3.1	Technique Commentaire transmis par courriel	Dans la description des attributs, il faut éviter de créer des champs comme : • NomRue et CodeVoie, car généralement, tous les SIG sont capables de générer des requêtes de positionnements soit par rue, soit par sélection groupée. J'ai très rapidement compris que ces informations ne sont pas INDISPENSABLES. • Le nœudInitial et le nœudTerminal ne sont pas non plus INDISPENSABLES, puisque l'extrémité de la ligne doit impérativement être liée au un objet qui lui a son identifiant, c'est encore une information qui peut être retrouvée rapidement par une requête.
42		B	B.3.2	Technique Attributs de la classe Canalisation AE Commentaire transmis par courriel	Pour l'attribut "altFil", autant sur un collecteur d'assainissement, il est aisé de repérer, par regard de visite à regard de visite ou en faisant passer une caméra ou une aiguille détectable en surface, afin de connaître précisément la position du collecteur. Autant pour une conduite sous pression, qui n'a pas forcément d'ouvrages proches les uns des autres, de connaître, sauf avec un aiguillage (limite 200m de long) ou radar de sol, la précision altimétrique de la canalisation surtout si elle est en matériau flexible.
43		B	B.3.3	Technique Attributs de la classe Canalisation EU Commentaire transmis par courriel	Il faut aussi éviter les "altAmont" et "altAval", mon expérience ma prouvé que ces info son directement accessibles sur les ouvrages directement et pouvant être rendu visibles par l'affichage des attributs de ses ouvrages situés aux extrémités. Si ces informations sont nécessaires pour la pente de la canalisation, je sais par expérience qu'il n'existe aucune canalisation ayant une pente constante sur toute sa longueur, sauf pour les canalisations neuves, qui avec le temps et le tassement des terrains, bougent en même temps que ces derniers.
44		B	B.3.12	Technique Commentaire transmis par courriel	Par contre, j'attire votre attention sur les classes de précisions des ouvrages pour les DT et DICT, il serait intéressant de rajouter un champs <Classe> A, B ou C par ouvrage. En effet, dans le cas ou des investigations complémentaires sont envisagée, le levé de ces ouvrages doit être en classe A, il est possible que le levé ne concerne qu'une partie d'un ensemble d'ouvrage qui lui est en classe B ou C.
45		B	B.3.13	Technique Commentaire transmis par courriel	"Pour les "années de pose", j'ai déjà essayé les ""fourchettes de date "" du type 1900 et 1910, et pour l'articulation des requêtes, bizarrement ce n'est pas évident. Surtout, lorsque l'on pose un nouveau collecteur, on indique la date de pose (surtout l'année) ex: 2016 et lorsque l'on fait des requêtes un peut complexes, des ""bugs"" apparaissent. Il est préférable d'indiquer la date de pose la plus ancienne et défavorable du type ""1900"". Pour mon cas, nous avons identifié les dates de poses selon les matériaux principalement utilisés à ces époques (attention, pour ma part, c'est REGIONAL)."
46		B	B.3	Technique Commentaire transmis par courriel	Donc, mon conseil serait de ne pas surcharger d'attributs indirects des canalisations ou des ouvrages dont ces mêmes attributs pourront être retrouvés, soit par requêtes, soit par affichage des données
47		C	C.1.3	Technique Commentaire transmis par courriel	"Il faut éviter le type Décimal ou Date et n'utiliser que du texte. En effet, lors de calculs automatiques de côtes ou pentes, les requêtes se basent principalement sur du texte."

Commentaires sur le géostandard RAEPA 0.8

Numéro commentaire	Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée
48	Grégoire VOURC'H (Brest métropole)	B	B.3	Technique	Je ne trouve d'informations sur le type de pièces (coudes, bouchon, culottes, réductions, té...)
49		B	C.1.2	Question	Ne faut-il pas prévoir une couche surfacique pour l'emprise des ouvrages ?
50		B	B.1.3	Question	Les branchements sectionnent-ils les canalisations ou y sont-ils rattachés sans les sectionner ?
51		B	B.4.3	Général	Un chapitre pourrait-être proposé pour décrire le circuit de production des données, depuis la réalisation du plan de récolement jusqu'à la gestion en base SIG. A Brest, nous avons créé une chaîne complète : les entreprises saisissent leur récolement suivant notre MDD sous Autocad Map via un module spécifique, et les gestionnaires de données contrôlent et intègrent les données via ce même module.
52		C	C.1.2	Question	Je n'ai pas trouvé les gabarits sur le serveur de gabarits
53	Alain DELEAUNE (Conseil dépt Mayenne)	C	C.1.3	Question - Table RAEPA_OUVRAEP_P	Est-ce que « station de pompage » inclus station de surpression / reprise ?
54		C	C.1.3	Question - Table RAEPA_REPARAEP_P	Il faudrait que l'on puisse savoir si la défaillance est en lien direct avec le tuyau ou un organe du réseau (press étoupe de vanne HS, vidange fuyarde, ventouse bloquée, etc ...). Sinon il est intéressant aussi de mentionner si la défaillance est due à une intervention extérieure (travaux par exemple) ou non
55	Éric CHARLES (CA Caen la Mer)	B	B.3.1	Technique (attributs de la classe <Canalisation> Commentaire transmis par courriel	Les attributs suivants peuvent être ajoutés : <ul style="list-style-type: none"> • Situation du tronçon, de type liste (Caniveau ; Terrain privé ; Trottoir ; Voirie communale ; Inconnu) • Forme (Circulaire ; Ovoïde ; Autre) • Hauteur (mm) • Largeur (mm) • Régime d'écoulement (Gravitaire ; Refoulement ; Gravitaire Forcé ; Inconnu) • Fonction (Réseau ; Noue ; Bypass ; Trop-plein ; Déversoir d'orage ; Surverse ; Fosse ; Canal ; Autre) • Nom du Collecteur (pour les gros collecteurs) • Sensible/Non sensible • Classe de précision • Méthode de numérisation (Intégration ; Terrain ; Vectorisation) • Origine de la donnée (Plan d'ensemble ; Plan exploitant ; Levé terrain ; Plan numérisé ; Plan de récolement ; Levé topographique ; Levé GPS ; Fichier DWG) • Plans associés
56		B	B.3.8	Technique (attributs de la classe <Ouvrage> Commentaire transmis par courriel	Les attributs suivants peuvent être ajoutés : <ul style="list-style-type: none"> • Sensible/Non sensible • Classe de précision • Méthode de numérisation (Intégration ; Terrain ; Vectorisation) • Origine de la donnée (Plan d'ensemble ; Plan exploitant ; Levé terrain ; Plan numérisé ; Plan de récolement ; Levé topographique ; Levé GPS ; Fichier DWG) • Plans associés
57	Véronique ALLARD (Reims Métropole)	B	B.1	Éditorial Commentaire transmis par courriel	<ul style="list-style-type: none"> • sont présents au tableau normalement dédié à l'énumération des classes un certain nombre d'attributs ou de listes elles-mêmes (matériau, défaillance, années de pose, support incident, état) qui ne rendent pas très clair et intelligible le début de lecture de ce géostandard ; • s'agissant de la classe AffleurantSymbolePCRS, la notion de « partage de géométrie » mérite d'être précisée afin d'expliquer si cette géométrie est 2D ou 3D ; • la définition de la topologie (chapitre B.1.3) traite logiquement de la structuration nœud – arc – nœud, implicitement nœud coupant, laquelle s'applique a priori à tout le géostandard ; or, bon nombre de modèles SIG comportent à la fois des nœuds coupants et des nœuds non coupants, ces derniers appartenant seulement à des arcs sans les tronçonner ; cette construction est fréquemment mis en œuvre pour les vannages de branchement d'eau par exemple (point de piquage et RPC), voire pour les branchements d'assainissement ; rien dans tout le document du géostandard ne s'attache à ce cas d'espèce qui induit de fait chez les gestionnaires des conceptions différentes pour les équipements du réseau modélisés de façon coupante et ceux modélisés de façon non coupante en matière de champs attributaires et de gestion notamment de la 3ème dimension (z)...

Commentaires sur le géostandard RAEPA 0.8

Numéro commentaire	Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée
58	Véronique ALLARD (Reims Métropole)	B	B.2	Éditorial & Technique Commentaire transmis par courriel	<ul style="list-style-type: none"> • le schéma du modèle de données présente des mentions parfois différentes de ceux repris dans les chapitres explicatifs qui suivent, notamment les identifiants sont dans le schéma de type « integer » et dans les fiches de type « texte » ; • la liste des défaillances mériterait d'être croisée avec celles des défauts de la norme ITV pour les collecteurs d'assainissement ; • la liste des matériaux mériterait d'être croisée avec celles des guides de gestion patrimoniale ; • la liste des « catégories de canalisations AE » manque de cohérence dans la mesure où elle mêle deux natures différentes d'information : « eau brute » et « eau potable » pour la nature du fluide transporté, et « distribution » ou « branchement » pour la fonction de la canalisation ; à noter que d'autres fonctions existent et sont non énumérées ici (« adduction », « transport », « refoulement-distribution ») ; • la liste des « fonctions de canalisations AE » manque de cohérence dans la mesure où elle mêle deux natures différentes d'information et fait confusion avec la liste précédente : c'est ici que l'on trouve les valeurs de fonction « adduction », « transport », « refoulement-distribution », tandis que les autres valeurs « gravitaire », « surpressée » et « refoulement » sont en réalité un mode de fonctionnement hydraulique ; • en tout avec ces deux listes, trois natures d'informations sont codées et mélangées à tort : la nature du fluide transporté, la fonction de la canalisation, son mode de fonctionnement hydraulique, ce qui aux fins de clarification et de bonne lisibilité devrait faire appel à 3 listes relatives à 3 attributs distincts ; • la canalisation AE, un arc, est dotée d'un unique attribut Z noté altiFil, ce qui est surprenant... à moins que la vocation de l'information portée ici ne soit que de préciser la profondeur moyenne d'une canalisation par rapport au TN ; en ce cas le libellé altiFil est ambigu ; • la liste des « types de canalisations EU » manque de cohérence dans la mesure où elle mêle cinq natures différentes d'information : de fonction (« surverse », « vidange »), de mode de fonctionnement hydraulique (« gravitaire », « sous-pression », « sous-vide »), de propriété (« privé »), de forme de section passante en quelque sorte (« à ciel ouvert »), de statut affecté ou non au service public (« abandonnée ») ; quant à la valeur « cheminée », elle paraît surprenante et demande explication... ; • en tout avec les deux listes assainissement, cinq natures d'informations sont codées et mélangées à tort : la fonction de la canalisation, son mode de fonctionnement hydraulique, sa propriété, son statut, sa forme, ce qui aux fins de clarification et de bonne lisibilité devrait faire appel à 5 listes relatives à 5 attributs distincts ; • à noter que l'analogie des modèles de classes répercutables en eau et en assainissement est rompue par l'emploi d'un libellé attributaire différent (« fonction sur canalisation AE » et « type pour canalisation EU ») et par l'absence d'homogénéité entre l'eau et l'assainissement pour la caractérisation du caractère « privé » d'une canalisation ou « abandonné » ; • les nœuds, objets ponctuels définis comme coupants précédemment dans le texte, sont étrangement porteurs de deux cotes z libellées « altiAval » et « altiAval », comme si la classe d'objet portait en réalité les caractéristiques altimétriques de ses canalisations voisines en leurs extrémités raccordées au nœud, ce qui n'est pas pertinent (à chaque objet de porter ses propres caractéristiques) ; qui plus est, un nœud peut être relié à plusieurs canalisations « amont ou assimilé » et/ou plusieurs canalisations « aval ou assimilé » ; par ailleurs, pour les réseaux d'eau maillés et sous pression, la notion d'amont et d'aval n'existe pas... ; • le schéma confirme que les piquages sont traités par la classe d'objet nœud, et qu'ils sont donc coupants ; or, le caractère coupant du nœud est, en SIG, pleinement pertinente s'agissant d'un raccordement direct de canalisations entre elles hors branchements, beaucoup moins au vu de la réalité physique des réseaux (perçage de prise en charge en eau sans modification des caractéristiques descriptives de la canalisation de part et d'autre) et des pratiques des gestionnaires quand on parle de piquage de branchement sur une canalisation principale... ; • la sous-classe « appareillage » est caractérisée par un type d'appareillage (en eau comme en assainissement) dont la liste comprend à la fois des organes ponctuels et des ouvrages linéaires (en tout cas dans les libellés ou ce qu'on peut en comprendre) ; la présence des valeurs « branchement » et « vidange » y est maladroite, ces libellés étant eux-mêmes utilisés pour typer à travers divers attributs les canalisations, objets linéaires ; il nous semble que ces valeurs veuillent plutôt identifier ici les points de piquage (eau) / raccordement (assainissement) des branchements sur les canalisations principales d'une part et les vannes de vidange d'autre part ; en ce cas, le vocabulaire des énumérations est à revoir ; • les observations ici formulées sont également valables pour les chapitres explicatifs du modèle de données qui suivent le schéma du modèle ; elles ne sont pas reformulées dans la suite de ce mail ;
59			B	B.3.1	Éditorial & Technique Commentaire transmis par courriel

Commentaires sur le géostandard RAEPA 0.8

Numéro commentaire	Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée
60	Véronique ALLARD (Reims Métropole)	B	B.3.2 & B.3.3	Éditorial & Technique Commentaire transmis par courriel	<ul style="list-style-type: none"> • au chapitre B.3.2., l'attribut « altFil » de la classe d'objets « Canalisation AE » est défini comme « l'altitude du fil d'eau ou charge » ; or le référentiel réglementaire des textes issus de la loi anti-endommagement des réseaux oblige à lever l'altitude en génératrice supérieure extérieure pour les canalisations enterrées ou subaquatiques et en génératrice inférieure extérieure pour les canalisations aériennes ; or, ici le vocable de fil d'eau est inapproprié car cela correspond selon l'usage à une cote en génératrice inférieure intérieure ; il semblerait au contraire que le modèle du géostandard vise plutôt ici la cote en génératrice supérieure extérieure, base du calcul de charge... ; mais attention, la définition induit une autre confusion car une altitude est une cote dans un référentiel normé tandis qu'une charge est une épaisseur de terrain... ; • le vocable de « catégorie » de canalisation peut prêter à confusion dans la mesure où la catégorie code dans la loi anti-endommagement des réseaux le caractère sensible ou non de l'ouvrage ; • les attributs « altFil » pour Canalisation AE et « altAmont » et « altAval » (à noter que ces attributs sont dans le schéma du modèle en page 11 « AltiAmont » et « AltiAval ») pour Canalisation EU n'acceptent pas les valeurs vides, ce qui dans la réalité est un objectif illusoire ; en effet, la plupart des réseaux d'eau ne sont pas géoréférencés dans la 3ème dimension tandis que nombre de collecteurs d'assainissement ne sont pas non plus levés en z, même si la réforme DT-DICT a lancé de fait le mouvement de l'acquisition en 3D ; cette contrainte pour le transfert des données des gestionnaires vers le géostandard est donc doublement impactante et risque même d'être bloquante ;
61		B	B.3.4	Éditorial & Technique Commentaire transmis par courriel	<ul style="list-style-type: none"> • la description de la classe attributaire « Noeud » semble confirmer que le noeud en tant que tel n'est pas renseigné en z ; il est juste porteur de cotes relatives aux tronçons de canalisations qui l'entourent, élément illogique déjà signalé ; néanmoins, la poursuite de la lecture du document montre que les sous-classes « appareillage » et « ouvrage » portent bien un z (cette clarification arrive un peu tardivement et nuit à la clarté) ; qui plus est, la description fait de ces cotes des valeurs obligatoirement non vides alors même que nombre des équipements susceptibles d'être injectés dans le géostandard via cette classe sont d'ordinaire modélisés dans le SIG des gestionnaires par des noeuds non coupants qui assurément ne pourront hériter de cotes amont et aval relatives aux tronçons qui les supportent à leur voisinage immédiat... ; • le piquage est confirmé comme noeud coupant dans la description de l'association « canalisationPrincipale », ce qui n'est pas pertinent pour les piquages de branchements comme déjà dit ;
62		B	B.3.5	Technique Commentaire transmis par courriel	<ul style="list-style-type: none"> • le champ attributaire altiNoeud des classes « Appareillage » est également de renseignement obligatoire ; nous formulons la même remarque de contrainte que précédemment étant donné que le patrimoine des SIG est loin d'être globalement renseigné en 3D ;
63		B	B.3.7	Éditorial Commentaire transmis par courriel	<ul style="list-style-type: none"> • la définition de la classe d'objet « Appareillage EU » confirme par croisement que sous l'intitulé de la valeur « branchement » pour l'attribut « typAppEU » il faut entendre « percement pour branchement individuel » ; cela reste insuffisamment clair en matière de formalisation du modèle de données ; de la même façon pour les appareillages AE ;
64		B	B.3.12	Technique Commentaire transmis par courriel	<ul style="list-style-type: none"> • la définition de la classe d'objets « Métadonnées RAEPA » informe que les métadonnées qualifient les classes de données elles-mêmes ; cela est trop restrictif ; les métadonnées devront pouvoir être développées à l'avenir au niveau des attributs et des valeurs de données elles-mêmes ; c'est un besoin primordial que l'on commence à voir implicitement transcrit dans les guides de gestion patrimoniale notamment ; • l'attribut « sourceGeoloc » mériterait d'être défini concrètement et illustré par des exemples aux fins de bonne compréhension ;
65		B	B.3.13	Technique Commentaire transmis par courriel	<ul style="list-style-type: none"> • la liste des énumérations « Année de pose » mélange manifestement des formats textes pour les périodes et des formats numériques pour l'année, ce qui n'est pas possible sous certains SIG ; • la valeur « HS ou archivé » au sein de la liste « Etat » paraît bizarre car elle relève plutôt d'un attribut qui coderait l'affectation ou non du bien à un service public ; • les libellés « branchement » au sein des listes « Catégorie de canalisation AE » et « Appareillage AE type » doivent être repris et précisés pour une meilleure compréhension conformément aux observations énoncées plus haut ; idem pour les classes EU en page suivante ; • les listes de valeurs apparaissent globalement incomplètes et risquent de ne pas être suffisantes pour accepter les données des SIG des clients ; par exemple, le type d'hydrant « bouche incendie » n'est pas prévu... ;
66		B	B.5	Technique Commentaire transmis par courriel	<ul style="list-style-type: none"> • la démonstration de l'applicabilité du référentiel réglementaire au patrimoine eau et assainissement pour ce qui est de la qualification d'informations relatives à l'environnement est évident pour les infrastructures d'assainissement, moins convaincant pour les infrastructures d'eau potable ; de même pour la qualification d'informations relative à des émissions de substances dans l'environnement, dans laquelle s'inscrit le patrimoine assainissement assurément mais de façon peu évidente les infrastructures d'eau potable ; il s'ensuit que si le caractère de diffusion obligatoire nous paraît bien concerner assurément les données patrimoniales d'assainissement, nous émettons des doutes quant aux données d'eau potable, qui plus est quand on sait que des exercices NRBC ont été simulés sur les infrastructures d'eau potable pour démontrer leur caractère sensible aux attaques terroristes... ;

Commentaires sur le géostandard RAEPA 0.8

Numéro commentaire	Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée
67	Véronique ALLARD (Reims Métropole)	C	C.1.3	Technique & Question Commentaire transmis par courriel	<ul style="list-style-type: none"> l'attribut « Age » de la table « RAEPA_CANALAEU_L » n'est pas un âge en réalité mais une période pose en format texte... ; dès lors, un calcul numérique n'est pas rendu possible ; de même « l'année de pose » est de format « caractères » au lieu de numérique qui serait plus pertinent (mêmes observations pour toutes les tables contenant ces mêmes attributs) ; l'attribut « LONGCANA » est énoncé en cm alors que l'usage des gestionnaires est plutôt l'emploi de l'unité mètre (même observation pour la table « RAEPA_CANALAEU_L ») ; la modélisation stricte de tous les nœuds de manière coupante ne facilite pas le calcul de l'attribut « NBRANCHE » individuels sur une canalisation d'adduction d'eau potable, puisqu'in fine, chaque objet canalisation AE ne peut comporter au plus 2 piquages donc 2 branchements ; or l'indicateur vise plutôt à atteindre le nombre de branchements piqués sur un objet canalisation qui couvrirait une rue par exemple... (même observation pour la table « RAEPA_CANALAEU_L ») ; qu'entend le texte par clé étrangère ? les attributs « IDCANAVAL » et « IDCANAMONT » de la classe d'objets « RAEPA_OUVRAEP_P » ne sont pas renseignables si les nœuds sont non coupants ; à l'inverse, l'attribut « IDCANPPALE » n'a pas de sens si le nœud est coupant (mêmes observations pour toutes les tables contenant ces mêmes attributs) ; le tableau descriptif de la classe d'objets « RAEPA_CANALAEU_L » ne précise pas si les attributs « ZAMONT » et « ZAVAL » sont des cotes en génératrice supérieure, inférieure ou en fil d'eau, ni si le « DIAMETRE » est intérieur ou extérieur ; à ce sujet, le diamètre est un attribut dimensionnel insuffisant pour les galeries d'adduction et les collecteurs d'assainissement de section non circulaires ; cette observation s'applique à chaque mention des diamètres ;
68		C	C.2	Technique Commentaire transmis par courriel	<ul style="list-style-type: none"> la description des conditions d'utilisation, d'accès, de diffusion et de réutilisation est sujette à doute pour ce qui concerne les données d'eau potable à notre avis ;
69		D		Éditorial Commentaire transmis par courriel	<ul style="list-style-type: none"> le schéma INSPIRE est illisible à cette échelle ; le document mérite d'être finalisé.
70	Gilles CHUZEVILLE (Lyon métropole)	B	B.3.13	Technique Commentaire transmis par courriel	Type Période de pose d'une canalisation (dans le type il est marqué d'un canalisation) : Il serait plus judicieux pour moi d'avoir des bornes mini - maxi par dizaine : c'est-à-dire que par exemple 1920 à 1929 soit dans une plage. Cela revient à changer les bornes mini - maxi de chaque plage : < 1900 ; 1900 < < 1919 ; 1920 < < 1939 ; 1940 < < 1949 ; ... et ainsi de suite.
71		B	B.2	Technique Commentaire transmis par courriel	<p>Ajouter un objet surfacique en relation avec l'ouvrage : emprise d'ouvrage Objet permettant de représenter l'emprise d'ouvrage tel que bassin (principalement dans le cas de bassin enterré), chambre de vanne ou de comptage en eau potable, chambre de chute ou ouvrage spécial en assainissement, emprise de réservoir ou station, emprise de technique alternative (tranchée drainante, noue...).</p> <p>Attributs :</p> <ul style="list-style-type: none"> identifiant de l'ouvrage classe de précision de l'emprise (A, B ou C).

▲ Dix commentateurs,
| dont cinq nouveaux

Nicolas DEVOUCOUX (Agglomération de Nevers)
Fabrice THIÉBAUX (CEREMA / DtecTV)
Laure SEMBLAT (FNCCR)
Pierre SAVINEL (Eaux de la Veauce)
Francois-xavier HALLÉ (CC ALBERES COTE VERMEILLE)
S. GRASSET SIEBE (73)
Denis DELERBA (Esri France programme arcOpole pour les collectivités)
Fabrice LE HENANFF (CARENE - Saint Nazaire - 44)
Christelle RANGER - Syndicat des eaux de la Vienne (86)
Aline BRUYERE CA Loire-Foréz
Leyti NDIAYE (EM Strasbourg)

← Onze commentateurs durant l'été 2015,
← sans commentaire depuis